

neuveau, de les remplacer par des traiteurs anglais dans les territoires sauvages.

Il ne réussit qu'à les embarrasser pendant quelque temps et à diminuer les profits qu'ils faisaient. La compagnie de la Baie d'Hudson qui avait tant à souffrir de la concurrence des traiteurs français, ne tira avantage de cette loi que pendant environ trois ans. Le but que se proposait le gouverneur ne fut pas atteint.

*Arthur Dobbs—Expéditions de 1742-1746—Ses attaques contre la compagnie.*

Cet homme fut l'un des adversaires les plus acharnés et les plus redoutables de la compagnie de la Baie d'Hudson. Il organisa deux expéditions pour trouver le fameux passage conduisant à la mer de l'ouest. La première qui eut lieu en 1742, fut confiée au capitaine Middleton, et la seconde en 1746, aux officiers Moore et Smith. Naturellement ces tentatives, comme les précédentes, n'eurent aucun succès.

Dans un ouvrage publié en 1744, Dobbs discute longuement les raisons qui empêchaient la compagnie d'étendre son commerce dans le pays et de contracter des alliances avec les tribus de l'intérieur.

D'après cet auteur, c'était la crainte d'exciter la convoitise des commerçants anglais et d'attirer l'attention publique sur les profits énormes qu'elle réalisait qui la conduisa à ne pas envoyer ses employés dans le pays.

On comprend que la compagnie n'était pas sans entretenir des doutes sérieux sur la légalité du monopole commercial que lui conférait sa charte et qu'elle n'aurait pas aimé à s'adresser aux tribunaux pour les faire discuter. Néanmoins ces raisons me paraissent assez futiles. Il était relativement facile de se renseigner en Angleterre sur ce que rapportait le commerce de la compagnie. D'ailleurs des établissements à l'intérieur n'auraient pas donné plus de retentissement à ses affaires que sur le littoral de la mer. Ses opérations eussent été même plus ignorées. Il ne faut pas perdre de vue également que Dobbs avait des motifs intéressés pour lancer ces accusations contre la compagnie. En 1746, il présente au parlement impérial une requête demandant pour lui et ses associés une charte l'autorisant à fonder une colonie et faire la traite avec les sauvages dans tout le Nord-Ouest canadien. Les plaintes qu'il porte contre la compagnie proviennent donc de source suspecte et ont besoin d'être contrôlées. Dobbs est un témoin mal disposé dont il convient de se défier. Il est bon d'être averti avant de le lire.

*Entrées à La Rochelle—Statistiques—Produit des fourrures—Importations et exportations—Capital de la Cie—Valeur des actions.*

Les trappeurs français, nous l'avons déjà vu, s'emparaient du plus grand nombre des peaux de renard, loup-cervier, martre, vison, loutre,